



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 16 décembre 2025, à 19h05, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire, Mario Lemire préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Mario Lemire	maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Monsieur Jacob Morin	conseiller	siège 4
Madame Mélise Beaulac	conseillère	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 19H51

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

247-12-2025

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition de Mme Mélise Beaulac, appuyée par M. Jean-François De Plaen , il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

248-12-2025

3 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET AUTRES TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2026 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 612-8

Le conseiller M. Éric Provencher DONNE l'AVIS DE MOTION qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 612-8 imposant des taxes et exigeant des compensations et autres tarifs pour rencontrer les obligations de la municipalité au cours de l'exercice financier 2026.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

249-12-2025

4. ACQUISITION DE CYLINDRES POUR LES APPAREILS RESPIRATOIRES AU SERVICE INCENDIE

Communication est donnée par M. Pierre Blanchette, directeur du service incendie, relativement à une soumission reçue pour l'acquisition de cylindre pour les appareils respiratoires se résumant comme suit :

BOIVIN & GAUVIN INC.

- 14 cylindres de fibre 24 200 \$ plus taxes

La seule soumission reçue étant conforme au besoin actuel, le directeur recommande que l'acquisition soit faite chez BOIVIN & GAUVIN INC. (1200 Degrés) pour un total de 24 200 \$ avant taxes.

Il est proposé par M. Simon Lauzière et appuyé par M. Douglas Beard d'approuver le rapport de M. Blanchette, d'**accepter** l'acquisition des équipements demandés au prix de 24 200 \$ taxes non incluses.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur du service incendie à signer le contrat à intervenir à cet effet.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

5.1 Vient ensuite la période des questions. Aucune question

250-12-2025

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

6.1 Considérant que tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;
En conséquence,
il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard
et résolu,

QUE la séance soit levée à 19h54.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Mario Lemire
Maire

Alexandre Côté
Directeur général et
greffier-trésorier